

RENCONTRE EVÊQUE/FIDELES

AUTOUR DU RAPPORT DE LA CIASE

(Commission Indépendante sur les Abus Sexuels)

Temps de questions/réponses avec Mgr Dufour, mardi 1^{er} février à 20h30

COMPTE-RENDU (UP Salon-Grans)

« Conférence suivie en visio. La qualité de transmission des questions était insatisfaisante. »

INTRODUCTION

Mgr Dufour prend la parole, remercie les participants de leur présence en salle ou sur You Tube et souhaite faire un petit historique des mesures déjà prises par l'Eglise de France :

- Sa nomination date du 24/10/2000. Lors de sa première participation à l'Assemblée des Evêques de France il se souvient que 2 sujets avaient déjà été abordés en lien avec le futur rapport de la CIASE :
 - La formation des prêtres afin de mieux lutter contre la pédophilie,
 - L'obligation de signaler toute atteinte au procureur de la République.
- En 2015, suite aux actions de l'association appelée « la parole libérée », il y a eu une prise de conscience des blessures inguérissables des personnes victimes et du comportement de l'institution.
- En France, en juillet 2016, créations de cellules d'écoute pour les personnes victimes puis d'une cellule d'expertise pour aider les évêques.
- En janvier 2019, 4 groupes de travail ont été mis en place sur le plan national avec pour thème :
 - 1) Comprendre et écouter. Ce groupe inclut des personnes victimes.
 - 2) La prévention.
 - 3) Faire mémoire des faits.
 - 4) La réparation financière.
- En février 2021 : les évêques travaillent sur le thème « En quoi l'église de France avait-elle une responsabilité ? Quelle responsabilité pour les évêques ». Ils négocient avec Rome le fait que les procès soient centralisés dans le même tribunal national pénal de l'Eglise.
- Le 05 octobre 2021, la remise du rapport Sauvé, commandé par les évêques, permet de passer de la parole aux décisions.
- Du 02 au 08 novembre 2021, l'Assemblée des Evêques de France se réunit en assemblée plénière à Lourdes. La 1^{ère} journée est consacrée à l'écoute du rapport Sauvé, dans la prière, en compagnie de personnes victimes. Un poids terrible se pose sur les épaules des évêques. « Comment va-t-on s'en sortir ? » se demandent-ils.

2 certitudes importantes apparaissent rapidement :

 - la responsabilité est systémique,
 - il est indispensable de mettre en place une réparation financière. En effet, le pasteur qui a failli dans sa mission de protection doit réparer !

Dans un autre temps, 130 fidèles (laïcs, religieux, prêtres) travaillent sur les recommandations de la CIASE. Ils proposent des résolutions qui sont ensuite votées par les évêques.

Puis une évocation de l'encyclique « Laudato Si » est proposée : Clameurs de la terre, clameurs des pauvres. Ecologie intégrale.

- Avec la rencontre d'aujourd'hui, Mgr Dufour veut entendre les fidèles dont il a la charge. Il veut aussi les impliquer concrètement dans le changement, pour l'avenir de l'Eglise, qui s'annonce.

Mme Françoise Gausson (responsable des pèlerinages) intervient :

Elle redit que le 20 août 2018 le pape François a la volonté de « *faire retentir le cri des personnes victimes* » malgré les contraintes qu'il subit. « *La réparation ne sera jamais suffisante ! Il faut se tourner vers l'avenir, dissiper les ténèbres. Il est indispensable de faire le constat, la lumière dans l'Eglise afin de révéler la part d'ombre* ».

S'ensuivent les décisions épiscopales.

Puis, elle rappelle quelques définitions.

- Abus sexuel sur mineur : contact sexuel entre un adulte et un mineur (-15ans) ou une personne incapable de discernement, ou sans capacité de choix. Une personne vulnérable est en situation de fragilité. Les personnes victimes sont atteintes dans leur intégrité. Elles subissent une transgression qui est de la violence, une force destructrice. Ces actes sont donc assimilés à un crime.
- L'abus sexuel est associé soit à un abus de pouvoir, à de la manipulation, à une obligation, et/ou de la séduction qui nient la dignité humaine. La personne victime ne peut que subir.
L'Eglise reconnaît ces infractions. Elle a conscience de la portée de ces abus réalisés par des prêtres qui atteignent la spiritualité de la personne. Les mineurs sont en contact avec les prêtres par recommandation de leur famille, en toute confiance. Lorsqu'ils sont abusés, ils se savent plus à qui se confier !

TEMPS D'ECHANGE : QUESTIONS / REPONSES

Question : dans nos paroisses que faire pour protéger les servants de messe, « je ne peux pas être seul avec les enfants » ?

Réponse :

Mgr Dufour cite l'existence des résolutions (cf PJ1 les résolutions votées par les évêques) qui contiennent la mise en place d'un groupe de travail sur la prévention. Au niveau du diocèse, M Théo Leuillier (pôle jeune) en est responsable. Nous apprenons qu'il existe également un groupe de prévention national.

Il rappelle l'importance de continuer à appeler les servants ! « Réjouissons-nous ! ». Continuons à faire confiance à nos prêtres et travaillons pour que l'Eglise soit « une maison sûre » !

Françoise parle des mesures de prudence. Ne jamais être seul avec un enfant.

Il existe différentes structures qui ont déjà des protocoles de protection des personnes fragiles comme à Lourdes ou dans l'enseignement catholique.

« La bientraitance éducative ». Par exemple : le langage est contrôlé (le ton, les expressions, pas de familiarité...). Le visuel est surveillé (les images sur internet par ex.). Le comportement physique est rigoureux (pas de geste d'affection...).

Le 07 mai une rencontre est programmée pour tous les animateurs d'aumônerie du diocèse, à ce sujet, à la maison diocésaine d'Aix en Provence.

Elle communique les pourcentages de personnes victimes d'abus sexuel sur mineur en France. La comparaison entre les agressions dans les familles et dans l'Eglise est très importante. Celles commises dans l'Eglise représentent une infime partie de l'abus en général (0.5% de la population soit 330 000 personnes), la plus grande partie étant dans les familles (20% de la population soit 5 500 000 personnes). (cf PJ2 le rapport de la CIASE complet et PJ3 Résumé).

Question : La personne qui intervient dit ne pas souscrire aux chiffres. L'importance des agressions dans l'Eglise est, selon elle, plus grave que celles perpétrées dans les familles. « J'ai été assommé par le rapport de la CIASE. Le peuple de Dieu c'est nous tous. Personnellement, je me demande ce que je n'ai pas fait et ce que je dois faire maintenant ? Les prêtres ne savent pas se mettre en protection et ne savent pas protéger les autres ! ».

Une autre personne regrette la comparaison faite sur les pourcentages. Elle est peinée d'entendre qu'il y en a d'autres qui sont pire que nous ! Elle trouve cela vraiment maladroit !

Réponse :

Mgr Dufour recadre fermement les propos. Il demande « comment faire de notre Eglise une maison sûre ? ». La responsabilité est systémique, elle est liée à l'organisation de l'Eglise dans la société. « Êtes-vous prêts, êtes-vous capable d'accepter et de participer aux changements ? ».

Les prêtres ont un pouvoir sacerdotal et ils doivent faire la distinction avec le pouvoir humain. Pour compenser ce risque, entre autre, les équipes de formation au séminaire accueilleront plus de femmes. Il nous dit que le célibat des prêtres n'est pas en cause dans le comportement des abuseurs.

Mgr Dufour veut maintenant engager une réforme de l'Eglise avec nous tous, les fidèles, le peuple de Dieu. Il insiste encore une fois sur l'importance de la réparation des personnes victimes.

[La cellule d'accueil et d'écoute](mailto:cellule.ecoute@catho-aixarles.fr) mise en place en juillet 2016 fonctionne bien. cellule.ecoute@catho-aixarles.fr et 04 42 17 59 90.

La cellule d'écoute est placée sous la responsabilité de Mgr Christophe Dufour et du père Michel Desplanches. Mmes Josée SOURIAU et Stéphanie Weihl (secrétariat de l'Archevêque et du Vicaire général) sont chargées de prendre les appels et de recontacter les personnes qui ont laissé un message. Elles les écoutent et les dirigent vers un psychologue ou organise une rencontre avec l'Archevêque à leur demande. En 2019, 2 contacts ont eu lieu, après octobre 2021, 16 contacts ont eu lieu de différents diocèses.

Françoise reprend le 1^{er} point essentiel : la responsabilité est systémique.

Les évêques sont responsables des prêtres, d'un territoire, d'une organisation, de l'écoute. Cette responsabilité ne touche pas à la nature de l'Eglise mais à son organisation.

Question : Une dame, travailleuse sociale, dit côtoyer des personnes victimes. Elle parle de la recommandation N°4 (?) « homme marié ». Le tabou du mariage entrainerait la déviance. Dans le mariage, les défauts d'autorité des prêtres seraient contrôlés. Elle prévient que les mêmes causes entraînent les mêmes conséquences !

Réponse :

Mgr Dufour relit les recommandations et demande à la travailleuse sociale ce qu'il faut faire d'après elle, ce qu'il faut changer.

Elle redit que la possibilité du mariage des prêtres serait une évolution importante.

Mgr Dufour rappelle que le pape François ne retient pas cette solution (Synode sur l'Amazonie). Il a ouvert une réflexion sur la mission complémentaire des laïcs. Pour le moment les études montrent que les abus ne sont pas liés au célibat.

Question : Un homme entrepreneur dit qu'il est nécessaire, selon lui, de mettre un protocole en place et de demander à un organisme indépendant de contrôler la réalisation de ce protocole. Il dit que la déviance va au-delà de la bonne volonté. Il préconise lui aussi plus de femmes dans l'organisation de l'Eglise. Pourquoi ne pas établir la parité dans les commissions décisionnaires.

Réponse :

Mgr Dufour nous apprend qu'un protocole entre le diocèse et le procureur de la république est mis en place afin de transmettre les signalements.

Le séminaire des futurs prêtres va changer.

Une retraite avec les prêtres a eu lieu à ND du Laus, un temps fort de partage. A cette image les prêtres pourraient vivre des temps forts avec les laïcs.

L'avenir de l'Eglise nécessite que les évêques, les prêtres et les laïcs prennent des décisions collégiales. (À l'image des équipes de groupe dans le scoutisme où l'aumônier et les chefs travaillent conjointement).

En même temps, les laïcs doivent bien connaître la mission et la vocation des prêtres pour pouvoir travailler ensemble.

Question : Comment expliquer la mission des prêtres aux laïcs ? Ils sont appelés, ils vivent une vocation.

Réponse :

Il existe des communautés qui forment des jeunes prêtres (ex : communauté Saint-Martin). Les prêtres ont une mission de gouvernance, de sanctification... Depuis 2016, des changements ont été installés dans les séminaires.

Question : Un ancien séminariste témoigne qu'à son époque aucune formation dans la sexualité n'était dispensée. La nomination de jeunes prêtres de 25 ans en paroisse est un risque trop important. Ces jeunes prêtres ont trop vite des pouvoirs qui les dépassent. Il propose de supprimer les séminaires en leur état actuel pour proposer aux jeunes qui souhaitent s'engager de d'abord vivre en société ou communauté de type St Benoit.

Réponse de Mgr Dufour :

L'arrêt des séminaires n'est pas envisagé. Ne pas oublier que l'Eglise ne peut pas se passer de prêtres. Il est nécessaire de réformer en profondeur les séminaires et de transformer la gouvernance des paroisses et des diocèses.

Question : un père de famille nous déclare que leurs enfants ne comprennent pas l'absence de parité homme-femme dans l'Eglise. Les jeunes générations n'ont plus confiance. Nos enfants ne vont plus à l'Eglise.

Réponse :

Mgr Dufour répond que dans toutes les paroisses ces propos sont entendus, il faut les prendre en compte... Et en même temps, dans notre diocèse, plusieurs baptêmes de jeunes étudiants ont été célébrés. Mgr Dufour sent une régénération de l'intérieur. Vivons l'évangile, retournons à l'évangile. Il y a de nouveaux chrétiens, une éclosion de foi.

Question : Vous êtes vous posez la question du pourquoi? Comme pour un diagnostic thérapeutique.

Réponse :

C'est la question qui a été posé à la CIASE. Un rapport a été remis et des groupes de travail se sont mis en place en conséquence.

Question : quel accompagnement ? A l'exemple des communautés, il faudrait développer l'écoute, la régularisation, voire la correction fraternelle.

Question : comparaison entre les abus dans les familles et dans l'Eglise ... ?

Réponse :

Françoise : le poids des abus dans l'Eglise est indicible, il n'est pas question de le minimiser. La volonté dans cette comparaison est de repositionner les événements, car les prêtres sont déstabilisés, ils se sentent observés et cela les rend inquiets. Leur si belle vocation se trouve malheureusement salie.

L'espérance se vit dans l'aide que nous allons apporter aux prêtres pour qu'ils ne restent pas sur leur piédestal. Il est indispensable de travailler en collégialité.

Question : un participant met en cause la méthode et les chiffres du rapport Sauvé

Réponse :

Mgr Dufour réfute ces arguments et déclare que la situation de l'Eglise est grave. Elle est attaquée de toute part. Les jeunes ont honte de cette Eglise qu'ils connaissent. Le rapport de la CIASE est indépendant dans une démarche sans compromis. Il est impératif de le prendre au sérieux et de travailler à la réforme pour rendre LA MAISON SÛRE ! Donner confiance aux jeunes générations ! On a pris une claque sur la figure, maintenant il faut travailler !

Question : Témoignage : l'histoire d'un homme marié et père de famille. Il est devenu orphelin à l'âge de 13 ans. Une fratrie de 4 frères et sœurs. Ils ont été pris en charge par la DASS. Il a subi des violences physiques et psychiques. « 1 victime est 1 victime de trop » dit-il !

« Un jour j'ai rencontré un homme comme moi, mais un homme plein de foi ! ».

« Les prêtres, les évêques sont des hommes différents, des hommes exceptionnels car ils transmettent un message d'Amour. Ce n'est pas n'importe quoi, ce n'est pas n'importe qui ! »

Son chemin de foi l'amène à témoigner dans les établissements scolaires.

Puis il dit qu'il ne faut pas avoir peur de la transformation, du changement. Pour lui l'Eglise ne va pas assez vite. Il y a aussi nécessité de s'adapter aux changements de la société. Par exemple, dans un groupe d'enfants il y avait 10 enfants de parents divorcés. Le prêtre a eu des paroles malheureuses sur les conséquences du divorce.

Le langage doit s'adapter aussi. Les mots complexes du jargon ecclésial rebutent ceux qui essayent d'entendre le message.

Les églises se vident : tant mieux, ceux qui entreront seront ceux qui l'auront choisi !

Réponse :

Mgr Dufour remercie cette personne pour son témoignage. Il lui demande quels sont les chemins pour amener vers le Christ ?

Question : Témoignage d'une dame qui a initié un cercle de prière dans un avion lors d'un trajet long. Ces vacances en ont été transformées. Elle témoigne d'un Dieu d'Amour.

CONCLUSION

Françoise : « Dieu prend l'initiative, nous nous accordons ». Le pape François demande que chaque baptisé se sente investi dans la mission.

Mgr Dufour : Remercie les personnes présentes ainsi que celles qui suivent la rencontre grâce à la chaîne YouTube. C'est important de s'écouter, de se parler. Il fait le lien avec la démarche synodale. Le pape François a eu une vision prophétique de notre monde : « *on ne sait pas se parler* ». Il faut dire aux catholiques d'apprendre à s'écouter, à dialoguer.

Il a donné rendez-vous aux Arlésiens le 23 mars.

La rencontre s'est achevée avec une prière pour les victimes.

L'UP Salon-Grans organise un temps d'écoute et de partage

Autour du rapport de la CIASE

Jeudi 24 février à 20h00 à l'Eglise Saint-Benoît



Pédophilie

Cellule d'**accueil**
et d'**écoute**
des **victimes**

cellule.ecoute@catho-aixarles.fr ● 04 42 17 59 90